



**CIRCULAIRE N°006/06/2022 11 JUIN 2022 RELATIVE A LA  
COLLABORATION ENTRE BARREAUX EN MATIERE DE PRISE DES  
DECISIONS**

La République Démocratique du Congo a vingt-sept Cours d'Appel dont deux Cours d'Appel dans la Ville de Kinshasa.

A ce jour, il existe vingt-cinq (25) Barreaux près les Cours d'Appel.

La pluralité des Barreaux congolais et le nombre toujours croissant d'Avocats admis nécessitent une véritable collaboration entre les Barreaux de la République Démocratique du Congo spécialement en matières d'admission, d'omission et disciplinaire.

Prenant en compte la recommandation faite par la Conférence des Bâtonniers tenue à Kolwezi du 3 au 4 juin 2022, dans la Province du Lualaba, il revient à chaque Barreau de porter à la connaissance des autres Barreaux les différentes décisions prises par lui en matières d'admission, d'omission et disciplinaire à travers un mécanisme de franche et étroite collaboration afin de lutter efficacement contre la fraude et le chevauchement des décisions parfois contradictoires.

Ainsi fait à Kinshasa, le 11/06/2022.

**LE BATONNIER NATIONAL**  
**Michel SHEBELE MAKOBA**